



Appel à candidatures : Créations métiers d'art pour l'élaboration d'une exposition temporaire 2025 intitulée « Le beau geste » présentée au Musée des Traditions et Arts normands - château de Martainville

Date limite d'envoi de dossier : le 16/12/2024 à 16h00

Pièces du dossier téléchargeables sur www.mpe76.fr

Le contexte :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Créations métiers d'art pour l'élaboration d'une exposition temporaire 2025 intitulée « Le beau geste » présentée au Musée des Traditions et Arts normands - château de Martainville.

Le Département de la Seine-Maritime est propriétaire et gestionnaire de 6 sites et musées dont le Château de Martainville-Musée des Traditions et Arts Normands. Celui-ci présente une collection de mobilier, d'objets de la vie quotidienne, de costumes et de bijoux de plus de 25 000 objets de collections labellisée Musée de France. Elle illustre les savoir-faire de nombreux métiers tels que les métiers du textile, du bois ou encore des arts du feu.

Depuis 2006, le site valorise les métiers d'art et les savoir-faire liés au geste et à la matière à travers des rencontres, des démonstrations ou des ateliers avec des artisans d'art, installés en Normandie. Depuis 2020, le Château de Martainville représente l'excellence de ces métiers d'art avec la mise en exposition à la manifestation *Collections d'art*, organisée à l'abbatiale Saint-Ouen. Le Château de Martainville est ainsi identifié comme un lieu dédié à la valorisation des métiers d'art.

Afin de conforter cette identité, le Château de Martainville organisera et présentera du 26 avril 2025 au 28 septembre 2025 une exposition temporaire intitulée « *Le beau geste* ».

Pour cette exposition, le Musée souhaite faire appel à des artisans d'art, exploitant un atelier et / ou étudiants en formation des métiers d'art et du design qui seront en charge de la création d'une œuvre ou d'un ensemble d'œuvres en résonance historique, technique ou esthétique avec les collections du Musée des Traditions et Arts Normands-Château de Martainville.

Le Département de la Seine Maritime se réserve le droit à l'issue de l'exposition de se porter acquéreur d'une œuvre ou ensemble d'œuvres à hauteur de 1 500 € HT maximum par œuvre ou ensemble d'œuvres.

Le détail de la mission est indiqué dans le cahier des charges.

Les éléments de rémunération sont indiqués dans l'acte d'engagement.

Délais et phasages de la prestation:

Durée du marché : De la notification du marché au 5 octobre 2025:

Réunion de lancement dans le délai de 10 jours après la notification du marché.

Phase 1 : De la notification du marché au 26 avril 2025:

- Mise à disposition de l'œuvre ou de l'ensemble d'œuvres, conditionnement de l'œuvre, installation de l'œuvre, vernissage, frais de déplacement inclus

Phase 2 : Du 27 avril au 5 octobre 2025 :

- Droits de monstration, animation d'un atelier ou d'une démonstration du savoir-faire de l'artisan d'art et / ou de l'étudiant un dimanche après-midi à définir avec le musée (durée 4h30 maximum)

L'appel à candidatures.

L'appel à candidature s'adresse aux professionnels des métiers d'art justifiant des critères cumulatifs suivants :

- Exercer un métier d'art répertorié dans l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031946858)
- Être inscrit soit au Répertoire des Métiers, soit au Registre du Commerce et des Sociétés, soit à la Maison des Artistes ou avoir le statut de travailleurs indépendants
- Exploiter un atelier pour les artisans d'art en activité
- Exercer un métier d'art nécessitant la maîtrise des techniques et savoir-faire de création;
- Être inscrit dans une école de formations aux métiers d'art et du design pour les étudiants

L'artisan d'art en donnera justification au Département.

Dossier de candidatures :

A l'appui de leur candidature, à formuler en langue Française, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Un dossier illustré ou portfolio sous format PDF représentatif du travail de création du postulant
- Un curriculum vitae mentionnant la formation de l'artisan d'art, son parcours, ses expositions, sa bibliographie et pour les étudiants un book mentionnant école, parcours
- Une note exposant les expériences de l'artisan d'art ou de l'étudiant dans une démarche de participation sur des projets artistiques sur un territoire.
- Des photographies de l'atelier de l'artisan / étudiant
- Une note d'intention précisant : La présentation de l'œuvre en résonance avec les collections du Musée des Traditions et Arts Normands-Château de Martainville (croquis préparatoire, photographie de l'œuvre si déjà créée, précision des techniques utilisées, dimensions de l'œuvre, support de scénographie pour la mise en exposition)

Le nombre maximum de candidats retenus pour participer à l'exposition « *Le beau geste* » sera limité à 15 artisans d'art et / ou étudiants.

Chaque participant doit disposer d'un statut juridique et d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient être causés dans le cadre de la réalisation du projet avec mention des montants garantis. Les étudiants doivent disposer d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Critères de sélection :

JUGEMENT DES CANDIDATURES

Avis d'un comité de sélection composé de :

Personnes qualifiées :

- Président CMA Normandie -76
- Président du Comité directeur de la Société des Meilleurs ouvriers de France
- Délégué Régional, Ateliers d'art de France

Pour le Département :

- Le Vice-Président en charge de la Culture, la Lecture Publique, le Patrimoine, et la Coopération décentralisée
- La Directrice de la Culture et du Patrimoine
- La Directrice du Musée des Traditions et Arts Normands-Château de Martainville

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

1. Résonance technique, historique ou esthétique avec les collections du musée ou le Château de Martainville (son architecture, ses jardins, sa période historique...) : 40%
2. Qualité de la note d'intention exprimant la motivation de l'artisan d'art dans le projet et les qualités de son savoir-faire 40%
3. L'expérience de l'artisan d'art ou de l'étudiant dans une démarche de participation sur des projets artistiques avec les acteurs d'un territoire 20%

Le comité de sélection sera également attentif à la diversité des techniques utilisées des artisans ou étudiants sélectionnés.

Auditions :

Le département pourra, si besoin, organiser une audition des artisans et / ou étudiants pour 1h30 environ par visioconférence ou à l'hôtel du Département.

Tous les renseignements nécessaires pour la remise des candidatures et l'analyse sont dans le règlement de consultation.